



## Commune de BERNEVILLE

Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement d'ARRAS  
Canton d'Avesnes-le-Comte

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2020

#### Nombre

De conseillers  
en exercice : 11  
De présents : 11  
De votants : 11

L'an deux mil vingt, le quinze septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BERNEVILLE s'est réuni dans la salle des fêtes, après convocation légale, sous la présidence de M. Julien BELLENGIER, Maire.

Etaient présents : M. BELLENGIER Julien, Maire, ALLEGRO Jean-François, BOUY Fabrice, DUBOIS Gaëlle, BUQUET Christian, DUBRULLE Perrine, KWASEBART Michel, LALY Olivier, PAYEN Odile, PIGACHE Romuald, SZYMANEK Sandra,

Secrétaire : Mme Odile PAYEN

2020/37

**OBJET :**  
Travaux d'aménagement  
RD67 et RD62. Demande  
de subvention auprès du  
Conseil Régional

Monsieur le Maire rappelle que notre commune souhaite procéder à un aménagement qualitatif de valorisation et sécurisation des rues d'Arras (RD67) et de Beaumetz (RD62). Le projet est de requalifier ces deux rues en permettant un déplacement sécurisé en modes doux d'un bout à l'autre de la commune. Il est également prévu, d'inclure autant que de possible des espaces végétalisés (lutte contre les îlots de chaleur, puis de carbone).

Les travaux envisagés sont l'enfouissement des réseaux, le remplacement des bordures, la création de places de stationnement, la mise en œuvre d'espaces végétalisés, la sécurisation des abords de l'école et la création d'un cheminement piéton sur l'ensemble des deux rues.

Monsieur le Maire rappelle que les plans et aménagements proposés par le cabinet Verdi Ingénierie ont été présentés à l'ensemble des élus et que les remarques ont été prises en compte.

Le conseil municipal, vu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet de réaménagement de la rue d'Arras (RD67) et de Beaumetz (RD62)
- de solliciter auprès du Conseil Régional une demande de subvention au titre du plan de relance
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les dossiers de subvention auprès des différents partenaires.

Ainsi fait et délibéré, les jour, et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le  
16 septembre 2020  
et que la convocation du Conseil avait été faite le  
8 septembre 2020

Le Maire,  
Julien BELLENGIER

